

# le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

SAM. 22, DIM. 23, LUN. 24 DECEMBRE 1979 - N° 1020

Commission paritaire N° 56 942 TEL. 205.51.10

2,00 F.

## Un quotidien marxiste-léniniste unique en janvier

Dans le protocole d'accord signé par les Comités centraux du PCML et du PCRml et publié le 24 octobre 1979, il est indiqué que le processus d'unification implique « la fusion progressive du système de presse avant même le congrès d'unification » ; le protocole précise « le système de presse sera fusionné selon le calendrier suivant : des pages communes seront réalisées dans les quotidiens notamment en liaison avec les plans de travail communs. Leur nombre et leur périodicité pourront être progressivement étendus. Le 1er janvier, les quotidiens fusionneront en un seul ».

La tâche ainsi fixée par les Comités centraux des deux Partis, est maintenant largement engagée et sur le point d'être menée à bien. Après la fusion réalisée dès début octobre des sections internationales de l'Humanité rouge et du Quotidien du Peuple, ce sont les autres sections (informations générales, luttes ouvrières, politique) qui ont fusionné à leur tour. Depuis le début de cette semaine, les deux journaux sont pratiquement identiques. Ainsi, par un travail commun, par une confrontation fraternelle de points de vue, il a été possible de réaliser le journal commun dont seuls les titres diffèrent encore.

Dès le premier numéro de janvier, ce sera un journal unique qui sera diffusé sous le titre *Le Quotidien du Peuple*. A l'issue d'enquêtes respectives dans les deux Partis, ce titre a été retenu par de nombreux militants qui l'ont considéré comme le plus adapté à la situation immédiate. Le titre définitif du quotidien du futur Parti marxiste-léniniste unique sera évidemment adopté par son Congrès de constitution.

Ce nouveau quotidien marxiste-léniniste issu de la fusion de *L'Humanité rouge* et du *Quotidien du Peuple* devra s'appuyer sur les acquis de ces deux journaux. Il devra devenir une arme de plus en plus efficace pour intervenir de façon vivante dans les luttes d'idées et contribuer ainsi à surmonter les divisions présentes dans la classe ouvrière.

Se lier étroitement à l'actualité vivante, être présent dans les luttes, être présent dans la lutte contre la politique réactionnaire de la bourgeoisie capitaliste, dénoncer l'idéologie et la ligne politique du PCF, soutenir les peuples du monde contre les entreprises hégémoniques des deux superpuissances, notamment la plus dangereuse à l'heure actuelle, le social-impérialisme soviétique, tels sont les objectifs que ce quotidien doit d'ores et déjà se fixer.

Nous appelons tous les lecteurs de *L'Humanité rouge*, tous les lecteurs du *Quotidien du Peuple* à soutenir ce nouveau journal marxiste-léniniste. Par leur soutien militant et financier, ils nous aideront à faire de la fusion de *L'Humanité rouge* et du *Quotidien du Peuple* un succès contribuant à l'avancée de la Révolution dans notre pays.

Jacques JURQUET, directeur politique de *L'Humanité rouge*.  
Charles VILLAC, directeur politique du *Quotidien du Peuple*.

## A nos lecteurs

*Le Quotidien du Peuple* et *L'Humanité rouge* suspendront leur parution après l'édition datée du 22 décembre. Elle reprendra datée du 4 janvier.

# 5 000 à Lorient pour le droit de grève

Les manifestants protestaient à l'appel des syndicats contre les poursuites engagées contre six militants syndicaux de l'arsenal pour « entrave à la liberté du travail »



Les travailleurs des arsenaux rassemblés à Brest en 1978.

## Inculpation contre deux responsables du « Canard enchaîné »

Deux responsables du *Canard enchaîné* ont été inculpés jeudi 20 décembre, sur réquisition du parquet. Roger Fressoz, directeur du journal et Claude Angelli, rédacteur en chef, sont accusés de recel de documents volés. Ces documents — qu'une perquisition au journal n'a pas permis de trouver — sont les feuilles d'impôt de Dassault que le *Canard enchaîné* a publiés à la rentrée, et celle de Giscard d'Estaing, il y a quelques semaines.

Cette inculpation fait suite à celle, le 13 octobre, d'un ancien vacataire du ministère des finances chez qui la police avait découvert des photocopies des deux feuilles d'impôt. Il est soupçonné, sans preuve, d'être un informateur du *Canard enchaîné*.

« La justice a agi sur l'instruction du gouvernement », dit Roger Fressoz, qui ajoute : « C'est une machination politique pour intimider la presse ». Plusieurs faits troublants dans cette inculpation : d'abord, c'est le parquet et non le juge Cabié, instructeur de l'inculpation de la première affaire, qui a décidé l'inculpation. D'autre part, cette inculpation arrive au moment où le journal continue la publication de documents qui dérangent Giscard, ceux prouvant qu'il a reçu des diamants de Bokassa.

Personne ne peut imaginer qu'il n'y a pas de lien entre ces deux affaires.

Cette inculpation fait suite à l'affaire des micros dans les locaux du journal, fait suite surtout à la campagne lancée par le gouvernement sur le rôle et la « moralité » de la presse après la mort du ministre du travail, Robert Boulin. C'est une nouvelle attaque qui vise la liberté de la presse, qui veut l'encadrer dans ce qui est « acceptable » pour le pouvoir. Elle est inacceptable.

Ils étaient 5 000 jeudi 20 décembre à Lorient pour défendre leurs six camarades poursuivis pour « entrave à la liberté du travail ». Les faits remontent au 14 juin dernier. Ce jour-là, les travailleurs des arsenaux qui sont en grève doivent faire face à une provocation contre un piquet : l'amiral et deux ingénieurs en chef tentent de forcer le passage, appuyés par des gendarmes maritimes et des policiers.

Dans la bousculade, plusieurs militants sont blessés et d'autres « reconnus » au hasard. Des poursuites sont engagées contre eux. Ils comparaissent jeudi devant le tribunal correctionnel de Lorient.

Cette nouvelle et grave attaque contre le droit de grève et les libertés syndicales avec prise d'otages a soulevé la colère des travailleurs des arsenaux et plus largement des travailleurs lorientais. Des délégations des arsenaux de Brest, d'Indret, de Cherbourg étaient venus grossir les rangs de la manifestation lorientaise.

Cette mobilisation contre la répression antisyndicale est extrêmement positive. Dans l'immédiat, elle a obligé le pouvoir à reporter le résultat du jugement au 10 janvier. Les manifestants se sont donnés rendez-vous pour ce jour-là.

Normalisation du droit de grève, stratégie nouvelle du patronat.

Interview de M. Paul Bouaziz, président du Syndicat des avocats de France.

Lire en page 2

# Normalisation du droit de grève, stratégie nouvelle du patronat

Au moment où le gouvernement multiplie les attaques contre les travailleurs et les atteintes aux libertés démocratiques — la loi raciste Bonnet et la loi sur l'affichage en sont les exemples les plus récents —, le patronat n'entend pas être en reste. Le CNPF réclame une limitation du droit de grève dans le service public, les patrons, en trainant les grévistes devant les tribunaux, obtiennent des arrêts qui tendent à «normaliser» la grève, à l'enfermer dans un carcan.

Le 4<sup>e</sup> colloque du Syndicat des Avocats de France, tenu samedi dernier sur le thème : «Le juge, l'employeur et le gréviste» a fourni des éléments très précis sur les récentes attaques du droit de grève, menées sur la base d'actions judiciaires. Le rapport introductif a centré le débat sur «l'insécurité judiciaire pour les grévistes», et les nombreuses interventions ont tracé un premier bilan de la jurisprudence des grèves depuis 2 ou 3 ans.

Nous avons donc demandé à Maître Paul Bouaziz, président du SAF, de nous éclairer sur la nouvelle stratégie antigreve développée, sur le plan judiciaire, par le patronat français. Même si jamais une grève ne sera gagnée grâce aux tribunaux, il importe de réaffirmer les droits des travailleurs en la matière et de commencer par saisir la portée des nouvelles attaques patronales.



Des «licenciés Durafour» (SEP-Bordeaux, Câbles de Lyon, Bourgogne-Electronique...) manifestaient en 1976 devant le ministère du Travail. Licenciés pour fait de grève... !

## Interview de Mr Paul BOUAZIZ, Président du Syndicat des Avocats de France Réalisée par Didier DELORME

▷ Quelles ont été récemment les principales atteintes au droit de grève ?

A la question de savoir s'il y a eu des atteintes caractérisées au droit de grève dans la dernière période, la réponse est, à l'évidence, oui. Actuellement on assiste à des attaques concertées à tous les niveaux contre le droit de grève, notamment en ce qui concerne l'aspect qui était l'objet de notre colloque, à savoir les atteintes par le biais des actions judiciaires. C'est ce que nous avons appelé la juridicisation du droit de grève et le transfert devant les tribunaux des problèmes posés par des conflits collectifs du travail, les tribunaux ne pouvant s'installer en juges naturels des conflits du droit du travail. Il s'agit là, d'une tactique patronale.

▷ Quelle serait cette «nouvelle stratégie patronale» dont plusieurs participants ont fait état ?

L'un des buts de notre colloque fut d'analyser la nouvelle stratégie patronale sur le terrain juridique, pour d'abord la connaître, pour ensuite prévoir les contre-feux.

### CIRCULAIRES PATRONALES

Cette stratégie a été définie par des circulaires qui ont été mises au point d'abord par l'UIMM, la puissante Fédération patronale de l'industrie métallurgique et minière, qui ont été reprises au niveau du CNPF et répercutées dans les différentes fédérations. Ces circulaires donnent un mode d'emploi de ce qu'il faut faire quand il y a une grève, et quand notamment les grévistes sont conduits à occuper le lieu de travail. On y explique comment on peut faire d'abord un appel direct aux autorités responsables de l'ordre public, sans avoir à s'adresser à la justice ; comment on peut utiliser la procédure de référé pour obtenir des expulsions de grévistes ; comment, sans procédure de référé contradictoire, on peut utiliser la jurisprudence de l'arrêt Ferodo, avec des ordonnances sur requête prononçant l'expulsion de grévistes. Plus grave encore, la suite de ces actions

pendant le déroulement du conflit ne semble pas suffisante au patronat, puisque sa tactique c'est également de donner une suite judiciaire à tous les conflits, en cas de réussite de la grève comme en cas d'échec. Dans les deux cas, le patronat incite les employeurs à utiliser la voie des sanctions disciplinaires, avec des licenciements sans indemnités pour fautes, des mises à pied pour sanctionner l'attitude pendant la grève, se fondant sur les conventions collectives, et les règlements intérieurs. Ces suites judiciaires prennent pour appui, les ordonnances qui prononcent l'expulsion, et qui n'ont pas été exécutées, car les ordonnances d'expulsion sont rarement exécutées dans les faits. Le patron déclare alors : vous n'avez pas obtempéré à l'injonction du tribunal, vous vous êtes mis hors-la-loi, et je peux vous sanctionner grâce à la décision de justice, que j'ai obtenue pendant le cours de la grève, donc justice.

Deuxième type de suggestions faites aux employeurs : des actions en dommages et intérêts dans la mesure où la grève a porté préjudice à l'employeur — alors que porter préjudice c'est justement par définition, le but de la grève — et des dommages et intérêts non seulement contre les grévistes, mais aussi contre les organisations syndicales en tant que telles.

Dernier point, des poursuites sur le plan pénal, c'est-à-dire pour tous les «incidents» qui peuvent survenir ; on qualifie de séquestration le fait pour des salariés d'avoir insisté pour négocier avec un employeur qui ne le voulait pas ; voir aussi tous les incidents avec la maîtrise qui joue le rôle de provocation pendant la grève.

▷ La cour de cassation, par ses arrêts les plus récents, a donné de nouvelles armes antigreve au patronat. S'agit-il d'une attitude nouvelle de la cour ?

Nouvelle attitude, non car la jurisprudence de la cour de cassation sur la grève a été relativement limitée en nombre et n'a jamais été très révolutionnaire. Mais ce qui a été constaté par tous les intervenants, c'est que parmi les décisions nouvelles, il y en a très peu qui consacrent le droit de grève,

pour un nombre bien plus important de décisions qui le restreignent.

La cour de cassation et différents tribunaux ont prétendu que l'exercice du droit de grève devait être enfermé dans une certaine «normalité» et quand on outrepassait les limites ainsi fixées, il y avait «abus du droit de grève». Ce sont ces décisions que le colloque a critiquées : décision d'expulsion de grévistes sous prétexte que le droit de propriété passe avant le droit de grève, ou bien parce que la liberté du commerce et de l'industrie est aussi prioritaire.

▷ Pouvez-vous préciser le sens de l'arrêt Ferodo, notamment en ce qui concerne le rôle qu'on veut faire jouer aux syndicats ?

Cet arrêt a été abondamment commenté et tous les juristes l'ont condamné, car il est en rupture totale avec les règles juridiques habituelles. L'arrêt Ferodo, c'est le fait de dire que des gens pourront connaître les rigueurs d'une décision de justice sans avoir été appelés à s'expliquer. Or il n'est en effet pas possible d'obtenir des décisions de condamnation à l'encontre de personnes qui n'ont pas été amenées à se défendre.

### LE DROIT DE GREVE DANS UN CARCAN

L'argumentation qui a été développée par M. Laroque président de la chambre sociale de la Cour de cassation, présent au colloque, peut se résumer ainsi : mais c'est un problème matériel, quand il y a une grève avec occupation et 1 000 grévistes, on ne peut pas assigner 1 000 personnes ni même 100, il faudrait mobiliser tous les huissiers de France pour y arriver. Dans ces conditions, la solution pratique est d'assigner éventuellement ceux que le patron considère comme les représentants des travailleurs pour permettre un débat contradictoire avec eux, et par ordonnance on prononcera une décision contre des personnes non dénommées et qui occupent l'usine. Cette «théorie» n'a pas de base juridique puisqu'elle est fondée sur un problème strictement matériel. Le danger dans cette démarche, c'est que l'on veut créer une institutionnalisation du fait

de grève en désignant des représentants automatiques et obligatoires des grévistes, alors que l'exercice du droit de grève est un exercice individuel, même s'il s'effectue collectivement. Ces représentants répondraient devant le tribunal de l'ensemble des grévistes que les uns comme les autres le veulent ou non. Le droit de grève serait alors mis dans le carcan d'une négociation obligatoire avec des interlocuteurs obligatoires. Ce pas a été franchi par Monsieur Dupeyron qui a lancé l'idée, unanimement combattue par les intervenants, que les syndicats doivent devenir majeurs et se sentir responsables. Retournant la représentativité des syndicats, on en fait une arme contre eux en leur disant : assumez cette représentativité, et dorénavant vous devenez les seuls interlocuteurs du patronat ou du gouvernement. Ce sera vous qui prendrez la responsabilité de déclencher la grève avec tout ce que cela comporte comme sanctions contre les syndicats, comme carcan général sur le droit de grève pour arriver à un système de type allemand, qui a été nettement indiqué comme le système à venir. Il y a d'ailleurs un arrêt de la Cour de cassation qui va dans ce sens là. Cet arrêt a jugé que des grévistes qui avaient poursuivi un mouvement de grève alors qu'un protocole d'accord avait été établi par les employeurs et des syndicats, rendait la poursuite de la grève illicite. L'arrêt a donc sanctionné les grévistes, ce qui est aberrant : la grève, en droit français c'est une forme d'action revendicative par la suspension du contrat de travail, de façon concertée. Les travailleurs qui étaient en grève le faisaient de façon concertée pour des revendications, ils le faisaient de façon qui était peut-être minoritaire par rapport au reste du personnel, en rupture vis-à-vis des syndicats qui avaient signé le protocole d'accord, mais ils le faisaient dans l'exercice de droits fondamentaux.

Après avoir conditionné l'opinion publique par exemple en condamnant les grèves au nom de l'intérêt et de la sécurité générales, le pouvoir essaie de créer des réglementations restreignant le droit de grève. Voir les nouvelles tentatives de limitation du droit de grève dans le service public. Avec la théorie du pouvoir et du patronat, on va

arriver à considérer que le pays entier est un service public qui fonctionne et qui doit fonctionner en toute hypothèse. Pour cela, il faut mettre le droit de grève dans un corset.

### BATAILLE JURIDIQUE ET BATAILLE SYNDICALE

▷ Quelles ont été les principales conclusions du colloque ?

Nos colloques n'ont pas pour but d'aboutir à des conclusions formelles. Nous voulons créer un lieu de rencontre, d'expression, de recherches où se retrouvent des personnes directement concernées, mais qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer : des syndicalistes de terrain, des syndicalistes juristes, des magistrats, des universitaires, des avocats. Nous essayons ensemble d'approfondir nos réflexions et chacun en retire personnellement des lignes de force pour son action future, pour sa pratique. Tirer des conclusions, ce n'est ni notre ambition, ni notre but. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'effectivement le droit de grève est menacé par la stratégie patronale, par l'action du pouvoir et par les jurisprudences qui se créent actuellement, dans des conditions déterminées.

Il y a certains arrêts de la Cour de cassation à propos d'instances dans lesquelles, malheureusement, il n'y a pas eu de défense du côté des travailleurs. On crée des jurisprudences dans des affaires très ponctuelles où une énorme entreprise poursuit sa procédure contre un travailleur isolé, et par défaut devant la Cour de cassation, ensuite on obtient un arrêt que l'on qualifie d'arrêt de principe. Le combat est très inégal. Et c'est une des conclusions, de veiller nous aussi à essayer d'amener jusqu'à la Cour de cassation des dossiers qui fassent la contre-jurisprudence à celle qui a été créée par les employeurs.

Troisième enseignement de ce colloque, c'est que, après avoir tiré la sonnette d'alarme, la liaison entre la bataille juridique et la bataille syndicale va se trouver renforcée, et il y aura meilleure compréhension encore entre les juristes, en particulier ceux qui exercent la fonction de défense des travailleurs et les syndicalistes dans le travail quotidien.

A Montpellier, depuis le mercredi 19 décembre, les autobus urbains ne circulent plus ; c'est la grève des chauffeurs de la SMTU, dans leur quasi-totalité (193 sur 196). Comme toujours, la population de la ville est largement au courant de cette grève, souvent en tant qu'usager, mais aussi parce que la gestion de la SMTU est assurée par la municipalité d'union de la gauche avec à sa tête Monsieur Frêche, maire PS de Montpellier, sans l'intermédiaire d'un directeur. Sous la municipalité de Delmas, ancien maire RPR, l'entreprise était privée.

Par ailleurs, l'ensemble des travailleurs de la SMTU à peu près 250 personnes au total, a aussi un passé de lutte dont ils sont fiers, notamment les grèves de 1967, 1968, 1969, 1972 dans lesquelles ils ont fait preuve de combativité ; et une de leurs préoccupations a toujours été de conserver l'unité autour de leur section CGT.

Au début de la grève, alors que tous étaient réunis dans un des dépôts de la SMTU, je les ai rencontrés et plusieurs délégués CGT ont accepté très chaleureusement d'être interviewés.

*Comment se déroule la grève et quelles sont vos revendications ?*

— Il y a une seule revendication : il faut nous donner les 38 heures. Pour avoir le temps de vivre. On estime que notre démarche est légitime ; actuellement, on fait 39 heures ; on n'exagérera pas ; c'est dans la lignée de ce que demandent tous les syndicats et puis tout le monde s'accordera pour dire que notre travail est pénible.

En plus, cela permet d'embaucher du personnel, 7 à 8 chauffeurs ; et puis maintenant, il y a plus de

voyageurs ; c'est un travail difficile.

Le patron veut nous culpabiliser. Nous avons eu cinq réunions avant la grève pour arriver à un résultat négatif. La direction que représente la municipalité dit : « Ne bougez pas, vous gênez les usagers, vous ferez la grève au mois de janvier ! ». La direction a ajouté que les augmentations de salaire que nous avions eues, étaient « immorales » vis-à-vis des autres travailleurs. Il faut préciser que celui qui nous a dit ça touche un million huit ! Cette année, nous

# Grève des bus de Montpellier : une unité jamais démentie

Interview de délégués CGT de la SMTU

avons eu 4 % de plus que l'INSEE.

Nous disons que le travail de chauffeur est très pénible ; pour le moment, nous sommes en-deça de ce qu'avaient nos anciens.

Dans notre travail, il y a beaucoup de maladies nerveuses, des maladies de l'estomac qui découlent des maladies nerveuses. Et puis les horaires de travail, 6 h-13 h, ou 13 h-21 h 30, gênent une vie normale, une vie de famille.

*Comment sont prises les décisions ?*

— C'est l'assemblée générale qui décide. Vendredi, on a fait un conseil syndical, et ce conseil a décidé de faire une assemblée générale, pour informer ; lundi soir, à l'unanimité, la grève a été décidée. C'est tous les soirs en assemblée générale qu'on reconduit ou non la grève.

Ce qu'il faut signaler,

c'est que nous sommes un syndicat CGT qui n'a aucune racine politique ; c'est-à-dire ici, il y a beaucoup d'idées politiques, mais devant les problèmes, les revendications, nous nous rejoignons. Chez nous, c'est un peu particulier, c'est une corporation, on gagne tous pareil, à ancienneté égale. C'est une chance immense, on n'a pas pu nous diviser par les salaires. Souvent la division se fait par les salaires, mais nous, nous avons toujours veillé à ce que cela n'arrive pas chez nous.

*Et par rapport à la section CFDT de l'entreprise ?*

— A travers la CFDT de l'entreprise, on ne veut pas critiquer la CFDT dans son ensemble. Même si ce syndicat a été implanté après l'avènement de la municipalité de gauche, il se trouve que jusqu'à ce moment là, on avait affaire à des groupes monopolistes et à une municipalité de droite, et qu'aucune CFDT ne s'était manifestée. Je crois mé-

me que c'est une opération téléguidée par la mairie afin de mettre un coin dans l'unité, donc j'estime que c'est une fausse CFDT. Mais à travers ce que je dis, je le répète, il ne faut pas voir une critique de la CFDT.

*Et la gestion de la SMTU par la municipalité de gauche ? En quoi est-elle différente de l'autre ?*

— C'est plus facile pour un syndicat de combattre un groupe monopoliste, parce qu'on le combat sur son terrain, on le touche là où ça fait mal, l'argent. C'est plus facile que de combattre des gens qui se disent vos alliés et qui en réalité ne le sont pas et se comportent comme le ferait la droite. Pour nous, c'est pire parce que c'est de la tromperie. C'est grave ce que je dis, parce que ça remet en cause l'union de la gauche.

Il faut dire aussi, (puisqu'il faut tout dire), que

notre directeur est un ancien syndicaliste. Ça représente une force terrible, car un gars qui a fait du syndicalisme et qui passe patron, a l'avantage de savoir comment combattre et il a un langage de gauche qui trompe ; et tout ça avec en plus, le paternalisme.

*Et pour populariser votre grève ? Que comptez-vous faire ?*

— Contacter la presse, bien sûr. Eventuellement, faire des tracts, un défilé, etc.

Propos recueillis par le correspondant Montpellier.

## DERNIERE MINUTE

Notre correspondant nous indique que le travail a repris vendredi 21, les revendications ayant été satisfaites.

# Succès du rassemblement communiste régional organisé par la Fédération des Pays de Loire du PCRml

Le rassemblement communiste régional organisé par la Fédération des Pays de Loire dimanche 16 décembre aura été un succès. A cause de l'affluence, de la forte composante ouvrière et populaire, mais aussi à cause de la présence de nombreuses organisations de masse. Dès 14 h 30, dans la salle tendue de calicots rouges, les militants installaient leurs stands : Comité pour l'abrogation des lois Barre-Bonnet-Stoléro, le Collectif de lutte pour l'interruption volontaire de grossesse et la contraception, le Comité de lutte contre le chômage, le Clisact, etc. et pour les organisations étrangères : l'ASEC (Comores), le Comité de soutien aux prisonniers politiques en Tunisie, l'UGET (Tunisie), le Comité Irlande et les Amis de la République saharouie.

Autant de lieux d'information et de débats qui s'ajoutaient aux nombreux panneaux effectués par le Parti sur sa presse, sa conception de l'édification d'un parti communiste aujourd'hui et l'unité des marxistes léninistes.

« Que faire aujourd'hui ? » : C'est la question qu'entendait examiner la Fédération des Pays de Loire du PCRml. Il s'agissait de confronter les points de vue et les expériences : les forums tinrent promesse.

## BEAUCOUP DE MONDE AU FORUM DU CHOMAGE

Beau démenti à « l'inévitable isolement des chômeurs ». Pendant deux heures trente, actifs et chômeurs se sont retrouvés pour débattre. Après la projection du film réalisé sur la caravane contre le chômage de l'été dernier par le Comité de lutte contre le chômage, le débat s'est engagé très vite : descriptions de formes d'action nouvelles, mais aussi débat sur les obstacles à dépasser. Très vite, une question essentielle pour le développement de l'action dans la région fut posée par un responsable syndical de l'ANPE. A savoir le rôle des syndicats dans cette lutte. Sortant d'une grève très longue à la Rochelle, ce militant déplore que les syndicats n'aient pas une réelle politique pour unir les chômeurs, que même les militants syndicaux de l'ANPE n'aient pas de réelles possibilités de propositions à faire pour soutenir ces chômeurs. Enfin, il s'inquiéta de certains points de vue visant à admettre la situation du chômage, notamment chez les partisans du recentrage dans la CFDT. C'est sur une tactique de lutte commune et un questionnement politique en

des organisations syndicales que s'unifièrent les participants du forum.

## LES LUTTES AUJOURD'HUI

Un camarade ouvrier de l'Alstom-St Ouen était là pour témoigner sur cette lutte, expliquer les difficultés auxquelles les travailleurs se sont heurtés, les questions résolues et les aspects nouveaux issus de cette lutte. Au cours du débat, un ouvrier qui vient de quitter la PCF souligna l'importance de ce type d'initiative, insistant sur le fait qu'il y a aujourd'hui un blocage de l'information, blocage qui est le fait bien sûr des médias, mais aussi des partis réformistes et révisionnistes. Cette remarque fut reprise par un camarade la CIT-Alcatel de Saintes, en grève ces dernières semaines, et qui souligna l'intérêt pour les actions développées au cours de ce conflit. Une question fut soulevée au cours de ce forum : face à l'attitude des partis de gauche, est-il possible aujourd'hui de se battre sur des revendications dures, comme « pas un seul licenciement » ? Ne faut-il pas baisser les revendications ? En s'appuyant sur l'exemple proche de la SNIAS-

Le PCRml et le PCML ont décidé conjointement de se réserver la possibilité d'intervenir quand ils le jugent nécessaire dans les colonnes du quotidien unique. C'est dans ce cadre que nous publions aujourd'hui un article sur le rassemblement communiste organisé par la Fédération des Pays de Loire du PCRml.

St Nazaire, il est apparu que ce n'était pas la tactique appropriée. En effet, face à la liquidation de secteurs comme la Navale, on ne voit pas très bien comment se battre sur des mots d'ordre de reclassements, du type de ceux proposés dans la sidérurgie lorraine par certains. Les sidérurgistes lorrains en savent aujourd'hui quelque chose et attendent toujours, sans doute pour longtemps, les promesses faites l'année dernière.

## UN ATTACHEMENT AUX APPORTS DU MAOISME

Plus que les modernisations, ce sont les question sur la poursuite de la lutte des classes en Chine et la prétendue « démaoïsation » qui furent surtout soulevées. Après la projection d'un montage diapositives, le débat fut animé par des camarades du Comité central du PCRml revenant de Chine et un membre des Amis de la Terre ayant effectué un voyage en Chine sur la question de l'environnement. A propos des quatre modernisations et sur la lutte des classes, à ceux qui opposent artificiellement édification du socialisme et modernisation du pays, il fut montré qu'on ne

pouvait construire le socialisme sans développer les forces productives. Les nombreux participants montrèrent en tout état de cause un réel attachement aux apports du maoïsme.

## APPUYER, POPULARISER, SUSCITER LES LUTTES

Charles Villac, membre du Secrétariat politique du PCRml, dans son intervention centrale développa l'analyse effectuée par notre Parti aujourd'hui et la situation internationale, en particulier face à une campagne hystérique et raciste contre l'Iran, replaçait la lutte du peuple iranien dans son contexte, mit en évidence la volonté légitime d'indépendance de l'Iran, sa lutte contre la superpuissance américaine en particulier.

Il termina par un appel à s'engager résolument dans l'action, en dépit des divisions introduites par la crise. Il appela à rassembler les forces, notamment dans la lutte contre le chômage, à soutenir et populariser les luttes.

La soirée fut placée sous le signe de la fête : François Tusques, Carlos Andreu, l'Intercommunal Free Jazz Orchestra.

## politique

## PS : la balle est dans le camp de Rocard

Déjà engagée depuis un bon moment, la « course à la candidature » qui oppose Mitterrand et Rocard a connu un développement spectaculaire cette semaine. Le fait nouveau tient dans des propos apparemment badins prononcés par le premier secrétaire du PS, mercredi 19 décembre sur *France Inter* : « Puisque quiconque a envie d'être candidat à la candidature, j'ajouterais qu'il doit l'être s'il se sent porteur d'une expression politique originale. Si qui que ce soit se considère comme tenu par un engagement à mon égard, je l'en délie ».

Tout cela semble bien anodin, mais donne en fait un cours nouveau à la guerre au sein du PS. Evidemment, le « quiconque » dont il est question, c'est Rocard, celui-là même qui avait déclaré au congrès de Metz, en avril, qu'il ne serait « jamais candidat comme Mitterrand ». Rocard est donc très explicitement invité à avouer publiquement ses intentions, et surtout, à préciser ses conceptions politiques.

Reconnaissons-le : la manœuvre politique est d'une grande habileté, ce qui n'est pas pour étonner de la part de Mitterrand. Jusqu'à présent, celui-ci était placé au carrefour de trois difficultés : faire face à l'offensive des partisans de Rocard, à l'intérieur et à l'extérieur du PS, tout en étant contraint, en tant que premier secrétaire, à se situer continuellement face à toutes les

questions politiques de l'heure et le tout sans avoir la possibilité d'annoncer immédiatement sa candidature, sous peine de risquer l'effacement d'une campagne de 17 mois. Situation difficile, on le voit.

La parade de Mitterrand tend à rompre ces entraves ; en invitant Rocard à faire œuvre de candidature, il contraint celui-ci à prendre l'initiative ou bien Rocard annonce qu'il brigue l'investiture socialiste et Mitterrand, en position d'outsider, est mieux placé pour le contraindre, ou bien Rocard, décide de ne pas être candidat, et alors la voie s'ouvre, royale, pour le premier secrétaire. Plus fondamentalement, la « force » de Rocard tient dans l'imprécision de son projet, dans la politique du silence qu'il a délibérément choisie d'adopter. En lui demandant de « préciser son projet », Mitterrand espère le voir perdre son mythe : « parler vrai, c'est bien beau, mais pour dire quoi ? ».

A l'évidence, ce vieux politicien qu'est Mitterrand vient de réaliser là un beau « coup », qui le place en position de force : désormais, c'est Rocard qui doit parler. N'en concluons pas cependant que les jeux sont faits. La balle est dans le camp de Rocard mais en matière de manœuvres politiques, Rocard n'est pas un nouveau venu. Une bataille s'est peut-être jouée mais la guerre continue au sein du PS.

N. D.

## Manifestation du PCF contre les fusées Pershing en Europe

Le PCF appelait jeudi 20 décembre au soir à manifester contre la décision de l'OTAN relative à l'installation de nouvelles fusées nucléaires en Europe. Depuis une semaine, *l'Humanité* couvrait ses colonnes de mots d'ordre anti-US, passant du même coup sous silence l'analyse du rapport de forces entre USA et URSS.

La manifestation de jeudi était du même tonneau et l'on peut noter qu'il y avait peu de militants CGT, très peu de militants des organisations satellites du PCF.

A 18 h, premier attroupelement rue du Faubourg-St-Antoine, une voiture diffuse une musique disco entrecoupée de « Non à la mort nucléaire ». 18 h 15, arrivée du Bureau politique presque au complet, même Plissonnier s'est déplacé. Krasucki représente la CGT, et Séguy n'est pas de défilé ce soir-là. En tête, une immense banderole : « Non aux nouvelles fusées US en Europe, oui au désarmement et à la paix ». Derrière le groupe des dirigeants, le Mouvement de la paix rassemble quelques manifestants. Ensuite, la fédération de Paris, une centaine d'anciens combattants des ANCAC et ARAC, qui efface presque le maigre groupe des étudiants et lycéens.

Puis la CGT, grand pa-vois, mais guère plus de 300 militants. Ensuite, les départements de la proche banlieue, grosses fédérations du PCF, qui ont fortement mobilisé. Les mots d'ordre se suivent et se ressemblent : « Non aux missiles de la mort, Carter veut la guerre, Giscard est complice, Giscard se tait, la France est menacée ».

Quelques manifestants scandaient de temps en temps les mots d'ordre, des portions entières du cortège restaient muettes. Et sur les quatorze organisations presque toutes très proches du PCF, que ce dernier s'était flatté d'avoir rassemblées, très peu avaient mobilisé. Pas de banderole pour les gaullistes ou les amis de Témoignage chrétien, noyés dans le flot PCF.

Faible nombre d'étudiants et de lycéens, de jeunes en général : une vingtaine pour l'UNCAL, moins de 100 pour l'UNEF, à peine une vingtaine pour l'UEC. Au total, la manifestation n'aura regroupé que moins de 10 000 personnes. Le mot d'ordre le plus repris : « Paix détente désarmement », donnait le ton de cette manifestation commandée, organisée, réalisée par le PCF et lui tout seul.

Didier DELORME

## Fin de la session parlementaire d'automne

# Giscard a su se servir des armes de la constitution

La session d'automne de l'Assemblée nationale, qui sera définitivement close samedi 22 décembre, restera dans les annales. UN double record y a en effet été battu : par quatre fois, le gouvernement a engagé sa responsabilité et par dix fois l'opposition a déposé des motions de censure, dont aucune évidemment n'a obtenu la majorité requise.

Session spectaculaire donc, où la majorité parlementaire a donné l'image de sa division et la gau-

che l'image de son impuissance. Mais au-delà de ces images-là, il est des faits qu'on ne saurait passer sous silence : empêtrée dans des querelles procédurières, l'Assemblée nationale n'en a pas moins adopté un nombre impressionnant de lois, des lois qui sont autant d'armes données au gouvernement pour aller plus loin — et plus vite — dans sa politique anti-populaire.

La « session d'automne » de 1979, c'est la session qui aura entériné la hausse des impôts et des taxes, la réforme de la Sécurité sociale, la loi d'orientation agricole, aux néfastes conséquences ; c'est aussi la session qui aura assassiné des libertés fondamentales, avec l'adoption de la loi Bonnet sur l'immigration ou celle sur le droit d'affichage.

Et il faudrait aussi parler du nouveau coup porté à l'indépendance de la justice avec l'adoption du statut de la magistrature, ou encore des aspects restric-

s'achève aurait « révélé » le peu de cas dans lequel le président de la République et le gouvernement tiennent le Parlement, elle aurait fait la preuve que le gouvernement « veut s'arroger le pouvoir de faire les lois » comme dit Marchais.

En somme, RPR, PS et PCF s'offusquent des pouvoirs dérisoires qui sont ceux des députés. La belle découverte ! Cela fait vingt-et-un ans que ça dure, très exactement depuis le 4 octobre 1958, date à laquelle fut adoptée la Constitution de la Ve République.

la dissous, et je renvoie les députés devant leurs électeurs ». C'est l'épée de Damoclès, celle-là même qui contraint aujourd'hui le RPR à rester dans le rang.

Poursuivons notre énumération. L'article 29 autorise le premier ministre à convoquer le Parlement en session extraordinaire, ce qui signifie concrètement que le gouvernement peut décider d'une loi le lundi, la faire adopter le vendredi, et promulguer les décrets d'application le lundi suivant. Bel outil en vérité ! L'article 38 prévoit la

L'article 45 permet au pouvoir de supprimer les interminables « navettes » entre Sénat et Assemblée.

L'article 47 donne l'autorisation au gouvernement d'appliquer le budget par ordonnances « si le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de 70 jours ».

Enfin, nous ne développerons pas le désormais célèbre article 49 et ses trois alinéas.

## LE POUVOIR A L'ELYSEE

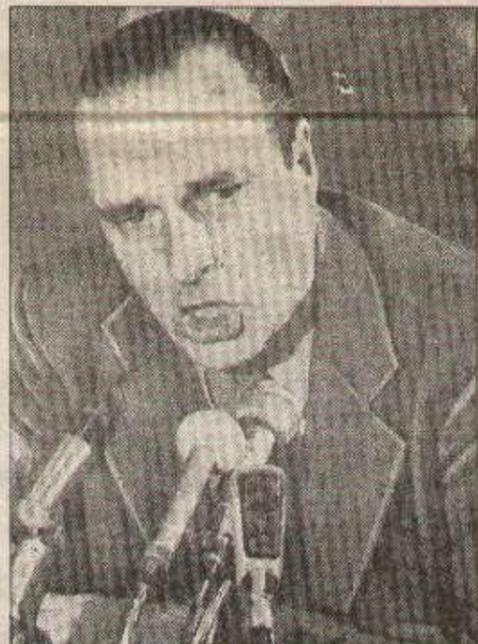
Quant au fond, trois cas de figures sont possibles : la majorité parlementaire est totalement acquise aux idées gouvernementales ; dans ce cas, un « équilibre harmonieux » peut se mettre en place entre exécutif et législatif. Ce fut le cas de 1958 à 1976, avec les fameux « godillots », et même, de manière plus nuancée jusqu'à aujourd'hui. La majorité parlementaire n'est pas d'accord avec toutes les idées gouvernementales, mais elle refuse l'idée de dissolution : c'est la situation d'aujourd'hui. Hormis la nécessité politique de tenir compte des rapports de force, le gouvernement peut, en s'appuyant sur la Constitution et sur le code de procédure parlementaire, faire passer ce qu'il veut.

La majorité parlementaire, ou une partie d'entre elle, s'oppose au gouvernement. Dans ce cas, celui-ci a la faculté de dissoudre l'Assemblée rebelle.

On le voit, le pouvoir n'est pas au Palais-Bourbon, mais bien à l'Élysée, et « l'autoritarisme » de Giscard ne consiste en fait qu'à se servir, dans une situation délicate, des armes dont il dispose. Ces armes, ne l'oublions pas, lui ont été fournies par les gaullistes... et par les socialistes, ceux qui, comme Guy Mollet, ont participé à l'élaboration de la Constitution de 1958. Quant au PCF, après avoir vivement combattu le projet à l'origine, il s'y est de fait rallié par la suite : le programme commun ne reconnaissait-il pas de manière tout à fait explicite les institutions ?

En vérité, tous savent bien ce qu'il en est. Le seul problème réel qui est posé par les partis bourgeois, c'est bien de savoir qui détiennent les armes de la Constitution. C'est le problème du locataire de l'Élysée, et de 1981...

Nicolas DUVALLOIS



Qui détient les armes de la Constitution ?...

tifs de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse...

Tous ces sales coups sont passés sous silence dans le bilan que tirent les groupes parlementaires, de même que Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, les a tus dans son discours de clôture de mercredi.

Tous, du PCF au RPR, ne retiennent de la session que les batailles procédurières qui s'y sont déroulées. Defferre et Marchais font chorus pour dénoncer « l'autoritarisme » du pouvoir, les « procédures arbitraires », etc. Sur un ton plus nuancé, le RPR Labbé ne dit pas autre chose, et il se trouve aussi quelques giscardiens pour s'émouvoir. Même Chaban a été dans ce sens.

## AUTORITARISME OU APPLICATION DE LA CONSTITUTION

Ainsi donc, la session qui

Fondée sur le principe du « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » (sic), la Constitution donne en apparence un beau rôle au Parlement : c'est lui qui vote « la loi de la République ». La réalité, elle, est d'une autre nature. Pas moins de onze articles consacrent dans les faits la prédominance de l'exécutif onze articles auxquels il faut ajouter un douzième, essentiel : celui qui stipule que le président de la République est élu au suffrage universel, conférant ainsi à ce dernier une légitimité qui n'était auparavant que l'apanage des parlementaires.

Dans l'ordre de la Constitution, passons donc ces onze articles en revue. L'article 10, tout d'abord, qui donne au Président de la République le pouvoir de faire rediscuter une loi, si celle-ci ne lui convient pas ! L'article 12, ensuite, qui confère au président le pouvoir suprême : la dissolution. « L'Assemblée n'est pas d'accord avec moi ? Je

possibilité pour le gouvernement d'agir sur ordonnance, en court-circuitant (avec son accord) l'Assemblée.

L'article 39, renforcé par un article du règlement de l'Assemblée, permet à l'exécutif d'avoir l'initiative des lois, en décrétant leur « caractère d'urgence », et donc prioritaire.

L'article 40 déclare non recevable toute proposition parlementaire « qui aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique ».

L'article 41 permet au gouvernement d'opposer « l'irrecevabilité » à une loi, s'il la juge contraire à la Constitution.

L'article 44 lui donne la possibilité de ne faire discuter par les députés que les amendements que lui juge acceptables.

## Alsthom-Belfort : situation nouvelle après la reprise du travail

Alsthom Belfort : le travail a repris le 26 novembre. « Nous avons joué la première mi-temps, maintenant, c'est la deuxième », c'est par cette boutade qu'un délégué de la CGT d'Alsthom-Belfort qualifiait la situation dans l'entreprise. De son côté, un délégué CFDT nous disait : « Dans l'entreprise on peut dire que le conflit n'est pas terminé ».

La lutte a pris une autre forme dans l'établissement de Belfort mais elle continue : les débrayages, les dépôts de cahiers de revendications se multiplient. La direction, de son côté, essaie de mettre en place son autorité par la division.

Nous avons rencontré un délégué CGT et un délégué CFDT, qui nous ont, chacun de son côté parlé de la reprise.

Q : Le travail a repris dans l'usine, quelle est la situation ?

— CGT : D'abord on a eu une rentrée dans l'usine qui n'est pas une rentrée ordinaire : parce que voir 6 000 à 7 000 personnes qui rentrent par la même porte en chantant et en levant la tête, moi je l'ai jugé de manière extraordinaire... On n'a jamais eu autant de cahiers de revendication posés : toutes les questions qui se posaient avant le conflit ressurgissent maintenant. Ça va de la plus petite revendication d'atelier jusqu'aux questions fondamentales de salaire et de classifications...

### LES TRAVAILLEURS POSENT LEURS REVENDEICATIONS

Par exemple, les gens de la chaudronnerie, le lundi de la reprise, ils n'ont pratiquement pas travaillé de la journée. Mais, par contre, ils se sont réunis, ils ont posé des revendications. Il y a eu tout un catalogue de revendications, et ce sont les travailleurs eux-mêmes qui les écrivent. Lundi après-midi, c'était un autre secteur, le lendemain, c'était un autre...

Q : La direction a-t-elle changé d'attitude par rapport aux syndicats et au personnel ?

— CGT : On ne peut pas dire qu'elle a changé. Parce que ça voudrait dire, « ça y est, tout ce que vous présentez, allez hop ! ». Non, il ne s'agit pas du tout de ça. Mais disons, il y a un dialogue qui s'instaure qui n'existait pas avant. ... Maintenant, la direction accepte de discuter des cahiers de revendications qu'elle refusait avant. Maintenant, au niveau des cahiers de revendications, ce n'est pas traité direction-syndicats, mais direction, syndicats-travailleurs...

Q : Il y a des représentants des travailleurs qui viennent avec les délégués ?

— CGT : Il y a la direction d'un côté, il y a les organisations syndicales et il y a les délégations des travailleurs qui viennent discuter leurs revendications. C'est très important, et la direction a été obligée de l'accepter.

### DES RELATIONS NOUVELLES

Que ce soit les gars qui expriment ça eux-mêmes vis-à-vis de la direction, c'est en cela que ça a changé. C'est extrêmement positif. Ça permet à la direction de voir ce que désirent les gens de cette usine et qu'ils sont obligés d'en tenir compte...

Q : Pendant la grève, vous avez expliqué que des agents de maîtrise en particulier, participaient directement à l'action même sur les piquets de grève. Quelle est leur attitude depuis la reprise ?

— CGT : Par exemple, il y a la question qui se pose aujourd'hui : la direction veut rattraper la production perdue. Elle a réuni sa maîtrise et sa hiérarchie et elle leur a dit : « Maintenant, vous allez prendre votre baton de pèlerin, vous allez voir vos gars et leur dire un par un de travailler le samedi ». C'est la première fois que ça se produit, on a vu toute une série d'agents de maîtrise qui ont dit : « Moi, un boulot comme ça, je ne le fais pas ».

... Ce qu'il faut dire aussi, c'est que nous, organisations syndicales, nous ne sommes pas restés les deux pieds dans le même sabot. On a dit à la direction qu'elle avait une attitude illégale et on leur a demandé de retirer leur note de service. On doit avoir une réunion avec elle là-dessus... Parce que, s'il faut faire des heures et des heures, la démarche logique voudrait qu'on rouvre le bureau d'embauche. Il y a des gens qui attendent du travail.

### RÉPRESSION EN PLACE

Q : Il y a eu des perquisitions chez des militants CFDT. Comment avez-vous réagi ?

— CFDT : On sent que la répression commence à se faire jour. L'audition de police portait sur le TGV, sur ce qui s'était passé à l'hôtel du Lion, le jour où les femmes y étaient allées et où les piquets de grève étaient allés les renforcer, sur des incidents à la Chambre de commerce et à la recette des finances.

En tant que CFDT, on a réagi le soir-même en faisant une délégation au préfet. Il a refusé, en disant que la justice devait suivre son cours. Alors, on en est là. On attend. Est-ce qu'il sera retenu quelque chose contre eux ? Est-ce que c'était une manœuvre d'intimidation ? On ne sait pas.

Q : Plus largement, qu'est-ce qui se passe dans l'entreprise ?

— CFDT : Dès lundi 26, il y avait des débrayages dans certains ateliers avec dépôt de cahiers de revendications. Principalement

sur les salaires et les classifications et sur les conditions de travail : pour se rendre au vestiaire plus tôt, avoir une tolérance pour pointer le matin... Dans l'ensemble, on ne peut pas dire que la direction va très loin. Elle renvoie pour les questions principales à une réunion que nous devons avoir.

### 85 % DU SALAIRE AUX CADRES

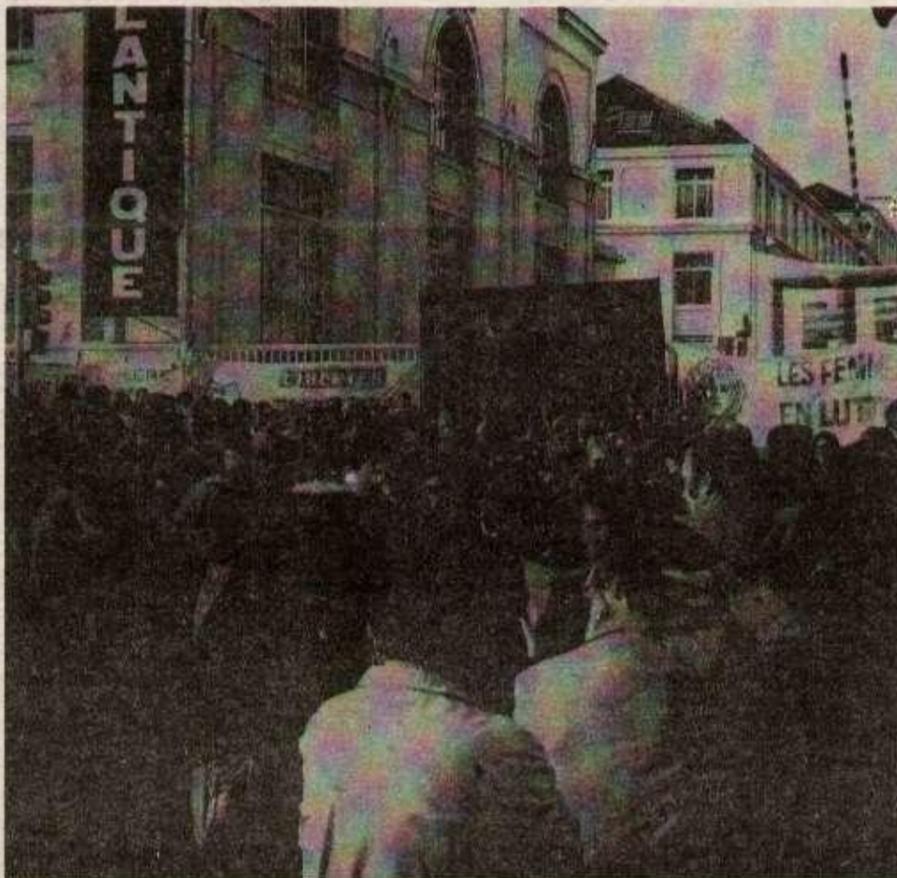
On avance sur des questions comme les bleus, la gratuité des chaussures de sécurité. Mais pas sur des questions de fond.

Ce qui se passe également, c'est que la direction a envoyé une lettre à chaque cadre, annonçant qu'elle allait leur payer 85 % des salaires d'octobre et de novembre. Du fait qu'ils sont payés au tend qu'ils auront à récupérer soit sur la demande de la direction soit de leur plein gré selon leur travail. Pour les encourager, elle leur paie 85 %.

On est allés en délégation syndicale à la direction pour demander qu'elle étende la mesure à tout le personnel, qu'il n'y ait pas de discrimination, qu'elle ne recrée pas à travers cette mesure, la division parmi le personnel. Pendant qu'on était en réunion, les travailleurs se sont rendus devant les bureaux de la direction. On s'est retrouvés près de 1 200.

Donc, on peut dire que l'usine est toujours en effervescence, le travail n'a pas repris dans les conditions qui étaient celles d'avant le conflit, et les travailleurs sont toujours décidés à se bagarrer.

Interview recueilli par  
Claire MASSON.



## Martigues, non le gouvernement n'expulsera pas les immigrés dans l'indifférence !

A la suite de l'expulsion de dix travailleurs des Tuileries de Marseille, le 20 décembre, avait lieu à Marseille, une manifestation à l'appel du collectif contre les lois racistes, des permanences anti-expulsions et soutenue par différentes organisations politiques. Pendant une heure, cent cinquante manifestants ont parcouru les rues du centre ville, dénonçant ces expulsions pour délit de grève, l'arbitraire de la préfecture et les lois racistes. La manifestation s'est terminée devant la préfecture. En effet, il était indiqué dans le tract d'appel à la manifestation : « Le préfet des Bouches-du-Rhône est un fonctionnaire si zélé que dans sa hâte d'appliquer des textes qui ont pourtant provoqué des interpellations de la France à l'ONU, il n'a même pas attendu les décrets d'application nécessaires du journal officiel ».

## Les paysans du Larzac restent vigilants

Larzac. Pour la dernière visite du juge Grenet sur le Larzac (communes de Creissels, Bastide, Millau), l'atmosphère était plutôt froide. Monsieur le juge a dû mettre les pieds dans la neige pour se rendre au devant des élus locaux, entourés des paysans et de leurs amis qui l'attendaient à la ferme de Beaumescure, pour lui signifier l'interdiction de passer. Pas de casques à l'horizon. Mais la vigilance était du côté des paysans ; on a vu lundi 17 décembre qu'on ne pouvait faire confiance à un juge qui se fraie le chemin avec trois-cents CRS. En attendant son retour à 14 heures, tout le monde se retrouvait autour d'un méchoui. Le juge a « estimé » les terres du haut de son hélicoptère. C'est ce que monsieur le juge appelle « faire son travail ». Le jugement sera rendu vendredi 21 décembre au tribunal de Rodez.

Correspondant Aveyron.

## Caravelair (Tournon) : des propositions patronales insuffisantes

Où est-on à Caravelair à Tournon (Ardèche) ? On sait que la direction de l'usine et plus précisément le Crédit lyonnais actionnaire à 95 % a décidé le licenciement de 195 travailleurs de cette usine fabriquant des caravanes et comptant de 600 à 700 salariés.

C'est l'affichage de ces licenciements qui, après divers mouvements a fait débordé le vase mercredi 19 décembre. Une centaine de travailleurs ce jour-là, ont envahi le bureau du PCG le retenant et ont décidé d'occuper l'usine. La « retenue » aura finalement duré selon un responsable CFDT de 10 heures du matin à 16 heures le soir alors qu'une assemblée générale avait lieu vers 14 heures.

Les syndicats qui l'avaient proposée ont obtenu qu'ait lieu à 16 heures une réunion des membres du comité d'entreprise avec la direction, ce qui a été finalement accepté. Toujours selon le même responsable CFDT, la direction a fait diverses propositions

lors de cette entrevue, propositions qui ont été ratifiées dans un accord écrit, jeudi matin. Quelles sont ces premières propositions ?

1) — Sur les licenciés, la totalité des personnes âgées de plus de 55 ans, c'est-à-dire quatre salariés, ne sont pas licenciés.

2) — Un certain nombre de travailleurs réunis sous le vocable de « cas sociaux » (handicapés, soutien de famille) ne sont pas non plus licenciés. Leur nombre n'est pas connu.

3) — Une garantie de ressources — fort faible — est accordée à ceux des licenciés qui ont au moins 55 ans et un mois ; cette garantie de ressources est de 65 % du salaire brut jusqu'à 60 ans.

4) — Des travailleurs « volontaires » pour partir de l'entreprise mais non inscrits sur la liste des licenciés pourraient remplacer des travailleurs qui sont au contraire inscrits sur la liste en question.

On est loin du compte pour l'instant !

Pour téléphoner au  
Quotidien du Peuple  
**NOUVEAU NUMERO**  
**205-51-10**

## APRES L'ASSASSINAT A NICOSIE DE 2 RESPONSABLES PALESTINIENS

### Manifestations contre l'Etat sioniste en Cisjordanie et à Chypre

Plus d'un million de Palestiniens ont affronté, mardi à Khalkhoul, en Cisjordanie, les forces israéliennes d'occupation, qui sont intervenues en tirant des coups de feu et en lançant des grenades lacrymogènes sur les manifestants. Ceux-ci entendaient protester contre l'assassinat samedi dernier, à Nicosie, la capitale de Chypre — probablement par les services secrets israéliens — de deux responsables palestiniens, Ibrahim Abdelaziz Bright et Samir Toukane.

Les manifestants, qui se sont rassemblés à Khalkhoul, près d'El Khalil, voulaient se rendre à Beith Ommar, le village natal de Ibrahim, qui était un des responsables des opérations militaires de l'OLP en Cisjordanie. Cette manifestation ainsi que les multiples communiqués de condoléances publiés, depuis 3 jours, par la presse arabe de la partie est de Jérusalem, témoignent de la mobilisation populaire palestinienne qui ne faiblit pas, comme en ont témoigné récemment, aussi, les manifestations de masses pour soutenir le maire palestinien de Naplouse, Bassam Chaka, menacé d'expulsion par les sionistes, et finalement libéré.

A Chypre, également, des milliers de personnes ont manifesté depuis lundi, en solidarité avec l'OLP, contre l'assassinat des deux militants. Ainsi, mardi, plus d'un millier d'élèves des lycées de Nicosie ont marché sur l'ambassade d'Israël.

## Iran : des sanctions économiques à un éventuel blocus Nouvelles menaces américaines

Dans une interview qu'il vient d'accorder au journal américain *Washington Post*, le ministre iranien des Affaires étrangères, Sadegh Gotbzadeh, a notamment déclaré que la formation d'une commission d'enquête par les Etats-Unis sur leurs relations avec l'ancienne dictature du Shah «pourrait accélérer la libération des otages» détenus depuis près de 50 jours à l'ambassade US de Téhéran. Toutefois, cette proposition ne semble pas partagée par les étudiants qui occupent l'ambassade et qui affirment, au sujet de la libération de leurs prisonniers : «Cette initiative nous appartient».

En tout cas, le gouvernement américain, qui ne semble nullement prêt à répondre aux propositions de Sadegh Ghotbzadeh, est surtout préoccupé actuellement par la préparation de mesures hostiles à l'Iran. C'est le cas sur le plan économique, le représentant américain à l'ONU, Donald Mac Henry, sollicitant, depuis quelques jours, les membres du Conseil de sécurité pour qu'ils appuient les Etats-Unis en faveur de sanctions économiques obligatoires : Washington, qui se réclame pour cela de la Charte des Nations-Unies, s'est montré beaucoup moins soucieux ces derniers jours du respect des décisions de l'ONU lorsqu'il a levé unilatéralement les sanctions contre le régime rhodésien, toujours en place à Salisbury.

Pourtant, les Etats-Unis ont toutefois accepté la requête du secrétaire général de l'ONU, Kurt Waldheim, actuellement en

pourparlers avec Téhéran, de repousser de quelques jours une demande d'action de l'ONU contre l'Iran.

Sur le plan militaire, le gouvernement américain envisagerait, dit-on, une «action militaire mais non violente». Cette nouvelle formule employée ces derniers jours dans les milieux proches de la Maison Blanche, signifierait un blocus maritime de l'Iran. C'est sans doute en relation avec de telles intentions qu'une délégation du Pentagone effectuait actuellement une tournée en Arabie saoudite, à Oman, en Somalie et au Kenya, afin d'obtenir des facilités portuaires sur la côte occidentale de l'Océan indien, pour la marine américaine déjà fortement présente dans ces eaux.

Face à ces nouvelles menaces, et à la suite de l'assassinat du docteur Mofattef, théologien de l'Université de Téhéran, de nouvelles manifestations se déroulent depuis trois jours, dans la capitale, dénonçant l'impérialisme américain.

D'autre part, les manifestations d'étudiants et de lycéens se poursuivent, depuis le début de la semaine, à Panama, contre l'arrivée de l'ex-Shah. Des dizaines de manifestants ont été blessés au cours des affrontements avec la garde nationale panaméenne. Les porte-parole des étudiants ont notamment déclaré que l'asile accordé à l'ancien dictateur iranien, était «contraire à la politique internationale d'appui aux luttes de libération des peuples» du Panama.

J.P.G.

## PEUPLES EN LUTTE CONTRE LES INTERVENTIONS SOVIETIQUES

Parmi les luttes armées que mènent aujourd'hui un certain nombre de peuples du Tiers-Monde, certaines sont dirigées contre l'impérialisme américain ou des gouvernements pro-occidentaux. Mais, il en est d'autres — pas moins justifiées — qui opposent des peuples directement ou indirectement à des interventions militaires soviétiques. C'est le cas, en particulier, de la lutte du peuple érythréen directement confronté à l'armée soviétique, en Afrique. C'est aussi celui des peuples cambodgien et laotien, occupés par le Vietnam qui re-

çoit l'assistance militaire massive de Moscou. (voir encadré).

En Europe de l'Est, ce sont les peuples tchécoslovaque, polonais, allemand, hongrois et bulgare qui voient leurs pays occupés par des troupes russes.

En même temps, reprenant à son compte les traditions de la sinistre CIA américaine, l'Union Soviétique a, on le sait, organisé plusieurs coups d'Etat, ou assassinats de chefs d'Etat, dans différents pays comme les deux Yémen et l'Afghanistan.

### Afghanistan

## Le régime pro-soviétique déclenche l'offensive d'hiver

Selon des informations nous parvenant d'Afghanistan, notamment par l'intermédiaire de l'Association des étudiants afghans en Allemagne de l'Ouest, le gouvernement prosoviétique d'Amin a déclenché une offensive d'hiver dans le centre du pays où les foyers de lutte armée sont nombreux. Les troupes gouvernementales appuyées par les conseillers militaires soviétiques et les pilotes soviétiques d'avions et d'hélicoptères, se heurtent à une forte résistance de la part de la population armée. Parallèlement à cette offensive, plusieurs sources font état d'un renforcement en cours du potentiel militaire soviétique en Afghanistan et de l'arrivée de troupes combattantes.

Quelques semaines seulement après avoir renversé son adversaire Taraki, dont il était le Premier ministre, Amin a lancé une offensive importante au centre du pays. Dans cette région paralysée par l'hiver pendant 5 à 6 mois de l'année, les conditions sont particulièrement difficiles pour les forces populaires dont le ravitaillement est

assuré avec difficultés. Les combats ont lieu dans la neige, à 4000 mètres d'altitude. Les bombardements par les Migs et les hélicoptères soviétiques sont massivement utilisés contre les populations civiles qui aident les combattants. Ces méthodes ont été expérimentées ces derniers mois dans des régions comme le Takar où des villages ont été rasés, au Baktiar où des dizaines de villages ont été incendiés par les bombardements avant de subir l'attaque des chars.

### LA CREATION D'UN «FRONT ISLAMIQUE»

Mais certaines régions sont libérées comme le Nouristan, à l'est du pays, où s'est créé, ces derniers mois, un «Front islamique de la révolution d'Afghanistan» qui, malgré son nom, est composé non seulement d'organisations islamiques, mais aussi de forces marxistes-léninistes. Ce front qui déclare lutter contre «les agresseurs russes et leurs valets en Afghanistan» a lancé un appel aux organisations internationales pour qu'elles apportent une aide aux populations afghanes qui «de par la guerre d'agression, et le manque de vi-

vres sont en danger de mort immédiat». Selon les chiffres fournis par le «Front islamique de la révolution d'Afghanistan», le nombre des morts depuis le déclenchement de la lutte armée (il y a 18 mois) contre la mainmise soviétique, serait de 200 000. Plus de 60 000 Afghans ont dû se réfugier en Iran et plus de 300 000 au Pakistan. Les autorités de ce dernier continuent de refuser un visa à une équipe de «médecins sans frontières» qui désirent se rendre dans les camps de réfugiés.

Le 17 août dernier, dans une interview accordée à un journal américain, Amin, Premier ministre, ministre de la Défense et chef des services secrets du gouvernement Taraki à l'époque, affirmait qu'il y avait de 1000 à 1500 prisonniers politiques dans les prisons afghanes. Il a reconnu depuis, à la suite de

son coup d'Etat du 15 septembre dernier, que 12 000 prisonniers avaient été exécutés en un an, essayant par là-même de faire passer la responsabilité de la répression sur son prédécesseur.

La poussée soviétique rencontre de sérieuses difficultés en Afghanistan. Le fait qu'aujourd'hui, Amin et son protecteur soviétique soient contraints d'augmenter la mise, en lançant une vaste offensive d'hiver contre les forces patriotiques et les premières zones libérées, souligne la vigueur de la résistance populaire. Moscou choisit pour l'instant de renforcer son intervention militaire mais, il ne pourra échapper à une réalité que l'impérialisme américain a appris à connaître avant lui : un peuple en armes finit par triompher de l'agresseur, aussi puissant soit-il.

Frank ROUSSEL

### Selon trois déserteurs vietnamiens

## Des pilotes soviétiques transportent des troupes vietnamiennes au Cambodge

Trois soldats vietnamiens qui ont déserté leurs unités opérant au Cambodge et ont gagné la Thaïlande, viennent de rapporter que des pilotes soviétiques sont aux commandes de nombreux avions transportant des troupes vietnamiennes à l'Ouest du Cambodge, dans la perspective d'une relance de l'offensive contre la résistance. L'un des déserteurs — qui ont été interrogés dans une prison militaire thaïlandaise — a déclaré qu'il avait été emmené à Siem Reap en juillet, à bord d'un C 123 d'origine américaine et que le pilote était russe. Son unité étant restée à Siem Reap quelques temps, il a pu dénombrer 50 à 70 techniciens soviétiques, travaillant sur des avions.

Un autre déserteur raconte qu'il est arrivé à l'aéroport de Battambang, à l'ouest du Cambodge, en octobre. Son avion (un C 123 également) était piloté par un Soviétique.

Selon des informations de source cambodgienne, il y a des militaires soviétiques dans chaque division vietnamienne. Plusieurs douzaines d'entre eux ont été capturés par les résistants cambodgiens et quelques-uns, dont un général, ont été tués par les guérilleros.

Enfin, dans la logique du traité signé entre Hanoï et Moscou, le 3 novembre 1978, l'assistance militaire soviétique au Vietnam se chiffre aussi en dollars : 1 à 2 millions de dollars par jour, de source occidentale.

Sans cette aide logistique, militaire et financière, le Vietnam aurait sans doute beaucoup plus de mal à prolonger son occupation du Cambodge.

### Zaire

## Massacre de 250 jeunes

Un enquêteur du Comité Zaire de Bruxelles vient de confirmer la réalité des massacres de 250 jeunes, en juillet dernier, dans le Kasai oriental, province du Zaire.

Le 8 novembre, la Fédération internationale des droits de l'homme avait révélé ce massacre. Aujourd'hui, on en connaît les raisons : des écoliers de la région avaient l'habitude de chercher des diamants dans la rivière. Mais un détachement militaire — dont des parachutistes femmes — furieux d'être doublé par des enfants avait demandé et obtenu du président Mobutu l'autorisa-

tion de «mettre de l'ordre» dans la situation. On connaît la fin tragique : 250 jeunes assassinés, dont une partie par balles et l'autre noyée en tentant de se sauver. 100 à 150 cadavres ont été repêchés en aval du fleuve.

### ● SAN-SALVADOR

25 paysans ont été tués, mardi, par l'armée du San-Salvador. Les paysans sans terre occupaient une ferme pour exiger des augmentations de salaires. L'armée, venue les déloger, n'a pas hésité à tirer.

## Avortement

# LE TEXTE VOTE EST ENCORE PLUS RESTRICTIF QUE LA LOI VEIL...

Après bien des péripéties, la loi sur l'avortement a finalement été votée par l'Assemblée nationale, deux jours après un premier vote, négatif, du Sénat. On se souvient que le PS s'était alors abstenu, du fait des amendements particulièrement restrictifs acceptés par le Sénat, et que la Commission mixte paritaire, composée de 7 députés et de 7

sénateurs, avait donc reformulé un texte de loi susceptible de recueillir les suffrages du PS, sans lequel la loi ne pouvait passer. Finalement, les députés ont accepté le texte de la commission, par 270 voix contre 195. Un texte d'où les amendements les plus répressifs du Sénat ont été enlevés, mais pas tous.

L'amendement supprimé concerne l'obligation qui était faite aux femmes demandant une IVG de justifier leur état de détresse, amendement qui précisait l'interdiction de tout avortement dit de convenance. Ce que recouvrait cette formulation était en fait l'institution de « commissions de triage », de tribunaux pseudo scientifiques et psychologiques décidant à la place des femmes.

### DES OBSTACLES EN PLUS

Par contre, certains amendements rendant les démarches plus compliquées, plus dissuasives, ont été maintenues. Ainsi, sauf pour les hôpitaux publics, la « consultation sociale » ne pourra pas avoir lieu dans le même établissement que l'IVG elle-même. Résultat prévisible, un risque de dépassement accru des délais

fixés par la loi. Autre allongement des démarches : un délai de deux jours est obligatoire entre l'entretien et l'IVG. Le texte de loi Veil imposait déjà un délai de réflexion d'une semaine. Ces deux jours peuvent soit s'ajouter à cette semaine de réflexion, soit en faire partie. Cela dit, un certain nombre d'établissements ont tout de suite commencé à imposer un délai de 10 jours, pratiquant une auto-censure qui se généralise sur tous les points de la loi, du fait des menaces qui se précipitent contre tout dépassement de la loi, des poursuites en cours contre un certain nombre de médecins.

### DES INCITATIONS QUI LAISSENT SCEPTIQUES

Enfin, un amendement est passé, sur lequel on a toutes les raisons d'être au moins sceptiques : « Les

centres hospitaliers régionaux et les hôpitaux généraux devront disposer d'une structure où seront pratiquées les IVG ; à défaut d'une contribution d'un service de l'hôpital, une unité ad hoc sera créée ». D'une part, un peut rappeler ce que signifie souvent « la contribution d'un service » : à l'hôpital Lariboisière à Paris, c'est aux urgences que les IVG sont effectuées ! D'autre part, à un moment où partout, on ferme des services, on supprime des lits, où les travailleurs hospitaliers se battent contre la réduction de budgets, il est fort à craindre que l'application de cette disposition ne se fera que si on l'impose...

### AUCUNE AMELIORATION N'A ETE VOTEE

Si l'on prend l'ensemble du texte de loi, on ne peut que constater une chose : aucune amélioration n'a

été votée, sur les points très importants qui étaient au centre de la mobilisation : mineures et immigrées sont toujours soumises aux mêmes restrictions, l'IVG n'est ni gratuite ni remboursée, la procédure est toujours aussi dissuasive, et même davantage. Par ailleurs, il est certain que tout dépassement de la loi sera sévèrement réprimé, alors que les conditions mêmes qui sont à l'origine de ces dépassements ne sont pas modifiées ! Déjà, les militants pour l'avortement ne savent plus où envoyer les femmes ayant dépassé les délais ; on parle de recommencer les voyages en Angleterre...

A l'issue de ces débats parlementaires et des votes, la mobilisation s'impose donc partout, si l'on veut préserver les acquis, et les développer.

Monique CHERAN

## TOUR DE PASSE-PASSE : 900 000 CHÔMEURS FIN 1980 ?

Les employés des Agences Nationales pour l'Emploi sont donc en grève. En effet, le Conseil des Ministres a entériné mercredi 19 décembre, la troisième mouture du projet de réforme de l'ANPE. Dès lors, il revenait à la CGT et à la CFDT de lancer des mots d'ordre de grève « partout où c'est possible ». Rappelons que sur la région parisienne, depuis le 23 novembre, des luttes se poursuivent dans certaines agences, contre la répression syndicale, mais surtout contre toutes les conséquences de cette réforme de l'ANPE.

L'ANPE, ou « Attention Nouveaux Projets d'Exploitation », L'ANPE, ou comment se débarrasser des chômeurs, les éliminer des statistiques, les isoler encore plus, et les mettre — ceux qui seront officiellement considérés comme tels — à la botte du patronat. Que contient ce décret ministériel ? D'abord que l'ANPE devient un établissement — parmi d'autres — « à caractère industriel et commercial ». La priorité est donnée au placement des chômeurs et donc à la prospection des emplois disponibles. Résultat : l'Agence pour l'emploi ne s'occupera plus des indemnités et de l'assistance des chômeurs, mais uniquement de fournir des offres d'emploi, que les prospecteurs-placiers auront démarché tout au long de leur journée...

par le préfet. Pour les syndicats, les choses sont claires, c'est « la mainmise du patronat sur l'agence ». Et les nouveaux « bureaux de placement » qui remplaceront la défunte ANPE offriront, entre autres « avantages », la possibilité de camoufler les chômeurs et l'augmentation du chômage. D'ailleurs, n'oublions pas que la loi votée à l'Assemblée en novembre dernier a tout simplement permis la radiation de près de 480 000 chômeurs et chômeuses, en supprimant la couverture sociale aux chômeurs non-indemnisés. En définitive, avec cette réforme du statut de l'ANPE, comme l'indiquait un syndicaliste CGT, fin 1980 il ne restera que 900 000 chômeurs dans les statistiques officielles ! Barre, Beullac ou les prestidigitateurs...

En attendant, les employés de l'ANPE, déjà en lutte comptent bien s'opposer aux conséquences de cette réforme. Mais l'enjeu est d'importance : il concerne aussi les chômeurs dans leur ensemble. La lutte contre le chômage passe aussi aujourd'hui, par le maintien des droits des chômeurs, dans l'unité avec les travailleurs de l'ANPE.

En attendant, les employés de l'ANPE, déjà en lutte comptent bien s'opposer aux conséquences de cette réforme. Mais l'enjeu est d'importance : il concerne aussi les chômeurs dans leur ensemble. La lutte contre le chômage passe aussi aujourd'hui, par le maintien des droits des chômeurs, dans l'unité avec les travailleurs de l'ANPE.

Dernière minute. Les employés de l'Agence de la rue Vicq d'Azir dans le 10<sup>e</sup> à Paris occupent depuis jeudi leur agence.

Michel BERTEL

## Théâtre : le procès de Prague sur scène

# PAS DE HUIS-CLOS A VINCENNES

La foule était nombreuse ce 19 décembre à se presser dans la grande salle du Théâtre du Soleil (à la Cartoucherie de Vincennes, à l'est de Paris). Ariane Mnouchkine, animatrice de l'Association Internationale de Défense des Artistes, organisait

avec le Théâtre du Soleil un spectacle basé sur la reconstitution des procès qui se sont tenus les 22 et 23 octobre à Prague et dont le jugement en appel devait avoir lieu le 20 décembre.

Patrice Chéreau, metteur en scène, qui s'est rendu à Prague lors des procès d'octobre a introduit le spectacle en précisant le but de l'A.I.D.A. : la défense des artistes, que ce soit en Uruguay, en Union Soviétique, en Colombie, en Tchécoslovaquie, en Argentine ou en Afrique du Sud.

leux procès de Prague. Le 29 mai, 6 signataires de la Charte 77 étaient arrêtés pour avoir fondé le VONS (Comité de défense des personnes injustement poursuivies). Le procès prévu pour juin 1979 avait été ajourné plusieurs fois. De tous les accusés, seule Dana Nemcova (psychologue) mère de sept enfants et en mauvaise santé a « bénéficié » du sursis (cinq ans de prison avec sursis et cinq ans de « mise à l'épreuve »).

répression et toute solidarité avec les victimes. Un commentateur lisait les communiqués du VONS qui n'avaient pu être lus au cours du vrai procès. Le spectacle soulignait bien la mascarade de justice. Le greffier qui ne notait rien, les avocats désignés d'office pour demander un renforcement de la peine infligée à leur client, les brigades de la police omniprésente contre le rare public admis à la séance. Un des temps forts : lorsque Jiri Dienstbier, ancien porte-parole de la Charte fit une profession de foi socialiste, accusant ses juges en citant le manifeste du parti communiste de Marx et Engels. Il faut souligner la fermeté et la dignité des accusés, certains dénonçant l'intervention russe à Prague. Il fallait voir le juge demander à un accusé s'il était juriste pour porter une appréciation sur les arrêtés de la justice. Au moment où les avocats ont obtenu la permission de consulter leurs clients, les

policiers se croyant concernés par l'affaire sont venus s'interposer entre inculpés et avocats. Chaque réflexion du juge ou du procureur soulevait la réprobation des spectateurs qui suivaient attentivement le spectacle à la Cartoucherie.

Un spectacle nécessaire, d'une grande efficacité. Après une telle dénonciation, est-il possible de parler encore de « bilan globalement positif » ? Non ! Un tel procès ne constitue pas une « bavure », ce n'est plus le socialisme qui est au pouvoir à Prague, mais le fascisme appuyé par les chars russes. Il est positif que des artistes s'emparent de la répression dans les pays de l'Est. Déjà la troupe de Pierre Arditi a mis en scène deux pièces de Havel, un des accusés, au moment du procès. Ce type de théâtre permet une dénonciation très efficace et rapide.

Léon CLADEL

## le quotidien du peuple

- Directeur politique ..... Charles Villac
- Rédacteur en chef et section luttes ouvrières ..... Gérard Privat
- Rédacteurs en chef adjoints ..... Marc Levigan, Fabien Vaudols, Jean Lermet
- Section politique ..... Nicolas Duvallois
- Section internationale ..... Jean-Paul Gay
- Section informations générales ..... Monique Chéran
- Secrétaire de rédaction ..... Héliène Roussillon

Le Quotidien du Peuple  
Adresse Postale BP 225 75 924 Cédex 19  
Crédit Lyonnais Agence ZU 470 Compte N° 668 J  
CCPN° 23 132 48 F - Paris  
Directeur de Publication : Y. Chevet  
Imprimé par IPCC - Paris Distribué par les NMPP  
Commission Paritaire : 56 942

27 décembre 1974

LIEVIN : 42 MINEURS ENVOYES A LA MORT

Interview de Jean PRUVOST responsable régional Nord-Pas-de-Calais de la CFDT mineurs Réalisée par notre correspondant

Dans notre édition d'hier, Jean Pruvost expliquait le dédale de la procédure qui a abouti au fait que, cinq ans après la catastrophe de Liévin, les responsables n'étaient toujours pas jugés. La CFDT demande qu'ils soient jugés, et pas seulement Coquidé, l'ingénieur, mais aussi les responsables des Houillères...

Pourquoi ne pas citer aussi le ministre du Travail de l'époque ?

Alors, là on monte dans les hautes sphères. On pourrait aussi citer le Premier ministre... C'était Chirac...

Des hautes sphères bien protégées

Mais c'est beaucoup plus difficile de citer des «politiques», plus difficile d'établir leur responsabilité car ils n'ont pas une responsabilité technique. Ils peuvent très bien dire — bien sûr, il y a les choix politiques, il y les investissements faits aux charbonnages —, mais à la limite ce n'est pas eux qui appliquent. Ils peuvent très bien dire : «On n'a jamais dit qu'il ne fallait pas investir dans la sécurité». C'est la responsabilité des techniciens, donc directeurs, directeur général qui sont les exécutants. Comme les politiques ne sont pas partie prenante de la réalisation technique des choses, ils peuvent dire : «Ce n'est pas nous». Même au niveau technique, ce sera difficile. Ce n'est pas évident.

Les choses ont été tellement diluées...

Il y a tellement de techniciens, d'experts, d'ingénieurs, de tout ce qu'on veut qui se sont penchés sur le problème... D'abord «on» n'a jamais trouvé la cause exacte, «on» n'a jamais voulu trouver la cause exacte de la catastrophe. Les experts de Pascal ont dit que c'était le grisou et je pense que c'est vrai, car ils sont passés les premiers et les autopsies le prouvent... Coup de grisou et coup de poussière. Les autres disent que ce n'est pas ça, que c'est seulement un coup de poussière... et que c'est un phénomène nouveau ; on ne savait pas que l'arrêt de 5 jours etc... Si c'est comme on le pense, un coup de grisou, il faut le prouver. Bien sûr, on a des preuves importantes, surtout les autopsies. Le médecin légiste de Lille qui a fait les autopsies en sait beaucoup, mais il ne parlera pas. De même, on n'a jamais voulu trouver l'épicentre de l'explosion si bien que le contenu même du dossier est difficile...

Ce qui est pourtant incontestable, c'est que la sécurité n'était pas assurée dans le quartier...

Oui, là-dessus on a fait des dizaines et des dizaines de pages, mais chaque fois on se fait opposer : «Oui, mais prouvez-nous que c'est de cause à effet avec l'explosion».

On a dénoncé les arrêts-barages qui ne marchaient pas, on a dénoncé les aérages qui étaient mal faits, les portes qui n'étaient pas aux dimensions, des câbles qui flottaient... Et à chaque fois, on nous dit : «Prouvez que c'est de cause à effet avec la catastrophe...»

Donc, techniquement ça ne sera pas un dossier facile.

Mais est-ce que vous pensez citer en témoins des mineurs qui travaillaient dans ce quartier, comme cela a été fait au Tribunal populaire ?

C'est possible. Mais je crois que ça ne sera pas facile à trouver pour 2 raisons : il reste 5 blessés, ce sont des gars qui ne veulent plus entendre parler de ça ; pour les autres, il faut qu'ils acceptent...

En plus, il y a dans le dossier, certains témoignages d'ouvriers qui ne sont pas toujours favorables. C'est le Service des Mines qui les a interrogés aussitôt après la catastrophe.

On n'écarter pas la possibilité de citer d'autres mineurs comme témoins, s'il y en a qui sont prêts à le faire. Mais la difficulté c'est toujours de prouver que ces témoignages sur la chaleur, le manque de sécurité ont un rapport avec la catastrophe.

L'enquête qu'avait faite Pascal, ses dossiers, sont-ils intégrés au dossier ?

Il y a eu des pièces qui ont été retirées, quand Pascal a été désaisi du dossier, les 5 procès verbaux de descente au fond et 2 procès verbaux d'interrogatoire, sous prétexte qu'il n'y avait pas de greffier.

Le Procureur général de la Cour d'appel de Douai avait également demandé que soient déclarés nuls et retirés du dossier les 11 procès verbaux d'audition de témoins — heureusement, la chambre d'accusation n'a pas suivi cette demande.

L'Association des veuves du 27 décembre, demande aussi la citation directe contre Hecquet et Lacoste ?

Oui, elle ne l'a pas annoncé publiquement, mais elle est d'accord.

Au moment du procès, est-ce que la CFDT pense qu'une mobilisation des mineurs sera possible ?

Souhaitable en tous cas. Nous, on a toujours dit, depuis le début, qu'il fallait que ce soit un procès public. C'est dans cet esprit là qu'on a fait plusieurs choses : on a essayé de faire en sorte que la population s'associe. On a fait 2 choses à Liévin : une



avec la CGT, puis le colloque CFDT à Liévin pour éviter l'oubli.

Faire du bruit, pas seulement dans la salle des pas perdus

Il faut que ce soit un procès qui fasse du bruit pas seulement dans la salle des pas perdus de Béthune, mais dans la région et même en France. Il faut qu'on mobilise un peu les gens avant.

Oui, car un procès comme celui-là peut mobiliser les gens bien au-delà des mineurs.

Oui, il faut qu'il y ait plus que quelques syndicalistes devant le tribunal ce jour-là. Pas comme quand Leleu, le patron de Béthune est passé au tribunal, il n'y avait que des syndicalistes CGT et CFDT...

Ici, il faut que ce soit une mobilisation populaire. On essaiera, en sachant que ça vient 5 ans 1/2 après...

Cinq ans après, est-ce qu'il y a des choses qui ont été changées dans les fosses ?

Au niveau de la sécurité, il y a eu quelques améliorations, quelques petites améliorations : il y a eu les bacs à eau, la télégrismométrie. Il y a eu aussi des consignes qui sont sorties, une remise à jour de quelques chapitres dans la réglementation des Houillères. La catastrophe de Liévin a débouqué un certain nombre de choses au niveau de

Un mur écroulé à la suite de l'explosion. Il devait barrer un accès et empêcher la sortie du grisou... Il n'était qu'en construction le jour de l'accident !



la sécurité au fond, on a remis à jour les règlements des mines en sachant aussi que le règlement d'exploitation des mines qui est là a été, pour les 3/4, établi chaque fois après des catastrophes. Ce n'est pas un bouquin qui a été fait en prévention mais il a toujours fallu des morts pour qu'on améliore !

Des CHS depuis un an seulement

Il y a eu aussi autre chose que les 42 morts de Liévin et les 17 de Meriebach ont fait avancer, ce sont les CHS (Comités Hygiène et Sécurité). Les CHS, aussi invraisemblable que ça puisse paraître, n'étaient pas applicables aux mines jusqu'à l'année dernière. Les négociations avec la direction ont abouti à un protocole d'accord instaurant les CHS dans les mines, les CHS étant une commission spécialisée du CE. Ça c'est aussi grâce à l'action de la CFDT, sans être vantards, il faut le dire.

Ce qui ne veut pas dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes puisqu'il y a toujours des accidents, le pourcentage des accidents n'est pas en diminution malheureusement. Tous les investissements pour la sécurité ne sont pas faits et il y a encore 700 mineurs silicosés par an.

Il y a aussi le fait que l'état d'esprit des mineurs dans ce domaine, pour une meilleure sécurité laisse encore à désirer. On voit des choses qu'on ne devrait plus voir au fond, mais certains n'y prêtent pas attention.

Donc après Liévin, il y a un certain nombre de choses qui ont été faites, 1 mois ou 2 après Liévin, un délégué mineur avait repéré dans un quartier un pourcentage de plus de 2 %, de grisou, à Courrières. Il l'a signalé chef-porion. C'est pour dire qu'il y a encore des risques qui sont pris aujourd'hui.

La mort des mines planifiée par EDF...

Dans l'autre domaine, plus général, on s'achemine lentement mais sûrement vers la fermeture avec tout le cortège qui l'accompagne : les statistiques sont parlantes. Ainsi sur les réserves planifiables, le document montre que sur les 227 MT, dans les sièges ouverts, on en planifie 29,7 MT. Et sur les 29,7 MT planifiés, on en prendra, au rythme actuel 9 MT.

Un mineur de la fosse 7 : oui, on planifie et selon ce que donnent les traçages, on exploite ou non.

J. Pruvost : Et le véritable directeur des Charbonnages de France, ce n'est plus Gardent, c'est le directeur général d'EDF, puisque c'est en fonction des besoins d'EDF du retard ou pas du programme nucléaire que l'on recourt au charbon.

Le document sur «les dates probables d'arrêt des établissements» établi après la grande panne de l'année dernière indique qu'il restera 3 centrales en 1985, alors qu'un document des charbonnages établis avant la panne, ne prévoyait plus que celle d'Hormaing en activité en 1985.

Donc, ce qui peut-être espéré c'est un petit retard, un sursis ou... un rapport de force.

A Sabatier, par exemple, qui va fermer début 1980, sans aucun investissement, sans faire de travaux importants, on peut encore exploiter du charbon pendant 2 ou 3 ans, mais on ferme début 1980. Il y a 10 ans que la fermeture de Sabatier était prévue pour 1980 et comme a été prévu le plan de fermeture (par exemple, à Sabatier, on a sauté 2 étapes), même si aujourd'hui, on voulait revenir en arrière, dans certains gisements, on ne pourrait plus : c'est fichu.